

Par ailleurs, le Canada a été élu pour trois ans à la Commission des droits de l'homme des Nations-Unies. Les élections, durant lesquelles un tiers des sièges de la commission ont été pourvus, ont eu lieu le 26 mai 1988 lors de la session du Conseil économique et social des Nations-Unies. Le Canada a déjà été membre de la Commission des droits de l'homme de 1976 à 1984; il s'agit du principal organe de l'ONU chargé de la coordination et de la réglementation dans le domaine des droits de l'homme.<sup>4</sup>

Enfin, le 21 juin 1988, le Comité permanent des droits de la personne a déposé à la Chambre des communes un rapport intitulé "Les droits de la personne derrière le rideau de fer". Le Comité estime que "les pays qui se trouvent au-delà du rideau de fer n'ont pas respecté leurs engagements internationaux en matière de droits de la personne (...)". Rédigé suite à la tenue d'audiences publiques au cours des quatorze derniers mois, le rapport souligne que la liberté de religion de même que les droits des minorités nationales sont réprimés dans ces pays. Le Comité condamne également l'absence de liberté de mouvement en Union soviétique, en Roumanie et en Tchécoslovaquie qui rend l'émigration et la réunion des familles très difficiles, voire souvent impossibles.<sup>5</sup>

### Le débat parlementaire

À la Chambre des communes, des parlementaires ont affirmé qu'en dépit de la politique de transparence soviétique, il existe toujours plusieurs cas de violations des droits de la personne en Union soviétique et qu'il est donc important pour le gouvernement canadien de rester vigilant. Faisant allusion à l'absence de liberté politique dans ce pays, plusieurs intervenants ont exhorté le gouvernement soviétique à "libérer les captifs" et à respecter ses obligations à titre de signataire des Accords d'Helsinki.<sup>6</sup>

Le 13 octobre 1987, le député conservateur Reginald Stackhouse, qui est président du Comité des droits de la personne de la Chambre des communes, a mentionné qu'un rapport d'Amnistie internationale révélait que trente-trois

<sup>4</sup> MAE, Communiqué n° 111, le 27 mai 1988.

<sup>5</sup> Les droits de la personne derrière le rideau de fer, premier rapport du Comité permanent des droits de la personne, juin 1988, p. 4.

<sup>6</sup> Débats de la Chambre des communes, 15 septembre 1987 p. 8948, 20 octobre 1987 p. 10178.